
VILLE DE PROVINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 9 juin à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme MARTIN, conseillère municipale, par Mme CANAPI M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme PRADOUX M. DEMAISON, conseiller municipal, par Mme BAALI-CHERIF M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX Mme DAMEME, conseillère municipale, par M. BENECH
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. GRAJQEVCI

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	28.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	5.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 02.06.2023	

---0000000---

N° 2023.39

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
A UNE ASSOCIATION SPORTIVE
DANS LE CADRE DU « SPORT DE HAUT NIVEAU »**
(Annule et remplace la précédente)

**La séance continuant,
Le Maire expose au Conseil :**

- Le Conseil Municipal a voté au budget primitif 2023, une somme globale dans le cadre des subventions pour le "Sport de Haut Niveau" et "l'aide aux manifestations sportives".
- A ce titre, il pourrait être attribué la somme suivante pour le remboursement des frais engagés par l'association ci-après :

association	événement - date et lieu	participants	résultats	remboursement : rf : délibération n°07122- actualisation des principes d'attribution						
				déplacement			hébergement			total du remboursement
				kms	rft unitaire	rft déplacement	nuitées	rft unitaire	rft hébergement	
Association Sportive du Lycée Thibaut de Champagne	Championnats de France Rugby RENNES - du 4 au 6 avril 2023	16	10ème/12	832	0,27	224,64	14	22,86	320,04	544,68

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- ⇒ D'accorder une subvention qui s'élève à
- Association sportive du Lycée Thibaut de Champagne
544,68 € ainsi répartie
544,68 €
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/321 du budget 2023.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,

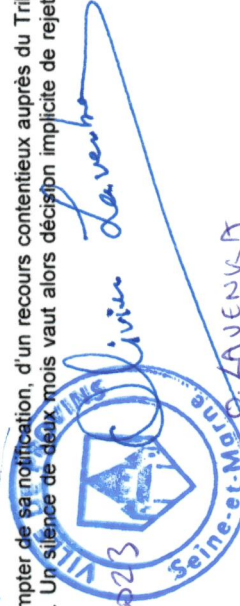


Olivier Lavenex
Lavenex

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le *14 05 2023* réception à la Préfecture de Seine et Marne, le *21.06.2023*



Olivier Lavenex
LAVENKA

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20230621-DEL-2023-39-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023